

# NEWSLETTER

**JUIN 2025**



**06**

**FORUM des IDEL 2025**

> le 14 octobre 2025 à l'Hôtel de Région



**11**

Projet :

**Certificats de Décès**

> nouveau décret, qu'est-ce qui change ?



**14**

Projet :

**RAMPARDOS**

> le projet est lancé

CHOISISSEZ LE CONFORT & LA SIMPLICITÉ POUR VOUS ET VOS PATIENTS

**my life** Clickfine®

LA SEULE AIGUILLE QUI SE CLIPSE\*,  
POUR UNE MANIPULATION FACILITÉE



Découvrez aussi nos autres aiguilles Clickfine®



**MTD**  
Medical Technology and Devices

**Pic**  
solution

**my life**

Nous sommes leader mondial dans le domaine des dispositifs médicaux et spécialiste du diabète. Nous allions expertise, innovation et qualité dans nos 4 sites de production européens depuis plus de 60 ans.

\*Données GERS à fin Avril 2025. Aiguilles pour stylo mylife Clickfine. Dispositif médical de classe IIa. CE0123. Destinées à l'injection parentérale de médicaments liquides. Lire attentivement les notices et recommandations avant usage. Produits inscrits à la LPPR : code 6114710, remboursement 14,42€ TTC. Mandataire UE Clickfine : Ypsomed Distribution GmbH. Mylife est une marque sous licence relative au secteur d'aiguilles pour stylo et systèmes de surveillance du glucose sanguin. MTD France SAS au capital de 15 000€ - Siège social : 58 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine - RCS Nanterre 841 125 487 - TVA intracommunautaire FR43841125487 - Contact: fradv@pikdare.com , 01 40 40 68 00.

RETROUVEZ MTD AU FORUM DES IDEL 2025 !



sur le thème :  
*L'infirmièr(e)  
d'hier,  
d'aujourd'hui  
et de demain*

**3e** FORUM des IDEL  
HAUTS-DE-FRANCE 2025

Save  
THE  
Date

14 octobre 2025  
Hôtel de la Région à Lille

# SOMMAIRE

newsletter juin 2025

04

PRESENTATION  
DE L'URPS

05

LE MOT DU  
PRESIDENT

06

FORUM DES IDEL 2025

08

IDEL & HAD

09

BILAN DE PREVENTION

10

EVENEMENTS >  
SALON DES IDEL  
JOURNEE DES CPTS

11

PROJET >  
CERTIFICATS DE DECES

12

PROJET >  
SOINS NON PROGRAMMES

13

PROJET >  
ASTREINTES DE NUIT  
ENEHPAD

14

PROJET > RAMPARDOS

15

FOCUS : ENDOMETRIOSE

17

FOCUS : VACCINATION

19

PARTENAIRE :  
LE CREDIT AGRICOLE  
VOUS INFORME

# PRESENTATION DE L'URPS

Les Unions Régionales des Professionnels de Santé (URPS) ont été créées à la suite de la loi Hôpital, Patients, Santé, Territoires (HPST) du 21 juillet 2009. Leur rôle est de représenter les professionnels de santé exerçant à titre libéral et d'organiser le système de santé à l'échelle régionale.

Ces unions ont le statut d'associations régies par la loi de 1901 et sont constituées de représentants libéraux conventionnés, élus par leurs pairs pour un mandat de cinq ans.

En 2016, à la suite de la réforme territoriale et de la fusion des régions, les URPS Infirmiers Nord-Pas-de-Calais et Picardie ont fusionné pour devenir l'URPS Infirmiers des Hauts-de-France.

L'URPS Infirmiers des Hauts-de-France se compose de :

- **24 infirmiers libéraux** élus par les 11 119 infirmiers libéraux de la région et issus des quatre syndicats représentatifs de la profession ;
- **Un bureau de 9 membres**, appuyé par une équipe de trois salariées ;
- **Des groupes de travail** dédiés à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des projets.

L'URPS est ainsi une instance de représentation régionale des infirmiers libéraux, agissant pour structurer et développer des initiatives de santé publique au plus près des besoins des territoires.



Les travaux de l'URPS Infirmiers s'articulent autour de plusieurs thématiques, telles que l'accès aux soins, le repérage de la pré-fragilité, l'exercice coordonné, les évolutions du métier infirmier, comme l'élaboration des certificats de décès, et sont amenés à évoluer en fonction des besoins observés sur le territoire.

## LES MISSIONS

Préparation et mise en œuvre du Projet Régional de Santé

Mise en œuvre du CPOM

Organisation de l'exercice professionnel

Mise en place d'actions dans les domaines

Analyse des besoins en santé et de l'offre de soins

Participation au déploiement et à l'utilisation des systèmes de communication et d'information partagés

Favoriser l'accès aux soins sur le territoire

Participation à la mise en œuvre du développement professionnel continu



## LE MOT DU PRESIDENT YANNICK CARLU

**\*L'engagement infirmier : entre héritage, défis du présent et perspectives d'avenir\***

Chers confrères, chères consœurs,

Alors que l'été s'installe, marquant une pause bien méritée après une année intense, notre profession continue d'évoluer, entre avancées, défis et vigilance. Le **Forum des IDEL du 14 octobre à Lille**, sur le thème « L'infirmière d'hier, d'aujourd'hui et de demain », sera un temps fort de cette rentrée. Pour sa 3<sup>e</sup> édition, nous enrichissons l'événement avec une **exposition photo** sur notre quotidien et une **rétrospective du matériel infirmier**, témoignant de l'évolution de nos pratiques. Une occasion unique de réfléchir ensemble à notre métier, entre tradition et innovation.

### Actualités et combats en cours

- Convention unique HAD/IDE : Les travaux avancent pour clarifier et harmoniser les relations entre infirmiers libéraux et HAD, un enjeu majeur pour fluidifier les parcours de soins.
- Bilan de prévention et soins non programmés : Retour sur les ajustements nécessaires pour mieux répondre aux besoins des patients tout en sécurisant notre exercice.
- Certificats de décès et astreintes de nuit : Des sujets récurrents où notre voix doit continuer à porter pour un cadre plus équitable.
- Projet RAMPARDOS : Une initiative prometteuse pour améliorer la coordination ville-hôpital.

### Focus santé publique

- Vaccination : Notre rôle reste central dans la couverture vaccinale, notamment face aux nouvelles recommandations.
- Endométriose : Sensibilisation et dépistage précoce sont essentiels ; les IDEL ont un rôle clé dans l'accompagnement des patientes.

**Vigilance** : protégeons nos données professionnelles  
Une alerte importante : les cyberattaques ciblant les smartphones professionnels se multiplient. Soyons prudents avec nos outils numériques pour éviter fuites de données ou piratages.

### En route vers la rentrée

Avant de nous retrouver en septembre, profitons de cet été pour recharger nos batteries. Le forum d'octobre sera l'occasion de poursuivre ces échanges essentiels. D'ici là, prenez soin de vous pour continuer à prendre soin des autres.

Bel été à toutes et à tous !

*« Hier, aujourd'hui, demain... Notre profession avance, mais notre cœur de soignant reste le même »*

---

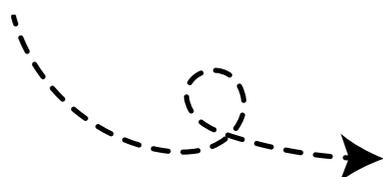
RDV le 14 octobre à Lille ! Programme et inscriptions sur <https://forum.urps-infirmiers-hdf.fr/>. Restons connectés pour une rentrée mobilisée.



# 3<sup>e</sup> FORUM des IDEL HAUTS-DE-FRANCE 2025

La troisième édition du Forum des IDEL vous accueillera **le mardi 14 octobre 2025**.

Cette année, l'**Hôtel de Région Hauts-de-France à Lille** nous accueille. Un lieu exceptionnel pour un événement unique !



L'évènement voit le jour avec comme thématique : **l'infirmier(e) d'hier, d'aujourd'hui et de demain**. Il concernera tous les infirmiers libéraux exerçant dans les Hauts-de-France ainsi que les étudiants en IFSI.

Cette année, notre programme propose des tables rondes autour de thématiques majeures :

- **L'évolution infirmière : adapter, innover, anticiper**
- **Anticiper pour mieux soigner : l'infirmière au cœur de la prévention**

Afin de favoriser l'interactivité et l'échange d'expériences, nous offrirons également aux participants une série d'ateliers pratiques tout au long de la journée :

- **IA & soins** : l'alliance du futur
- **L'hypnose au service du soin**
- **Objets connectés** : vos nouveaux alliés santé
- **Cyberprévention** : sécuriser sa pratique infirmière
- **Prévention & anticipation** : agir avant d'agir
- **Ma famille IDEL** : le jeu qui vous rassemble

Un **concours photo**, mettant en valeur le professionnalisme et l'engagement des IDEL de la région, sera exposé tout au long de la journée. Les clichés ayant remporté le plus de votes seront récompensés lors de la cérémonie de clôture.

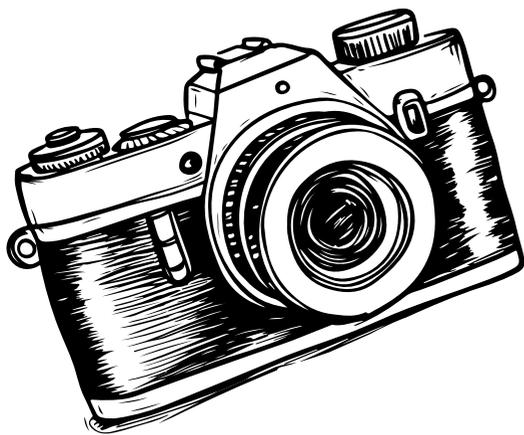
Enfin, une **exposition de matériel infirmier ancien** permettra de retracer l'histoire et l'évolution de la profession à travers les âges.



Les places sont limitées, réservez dès maintenant via notre site internet : <https://forum.urps-infirmiers-hdf.fr/> ou flashez le QR Code ci-joint !



Partagez l'info à vos collègues IDEL et rejoignez-nous pour cette journée de rencontres et d'inspiration !



Faites parler votre créativité et partagez un instant de votre engagement quotidien !

## CONCOURS PHOTO

*Mettez votre quotidien en lumière !*

A l'occasion de la 3<sup>ème</sup> édition du Forum, un concours photo est organisé pour valoriser votre métier sous un nouveau regard. Certaines photos seront exposées lors de l'événement et vous pourrez voter pour l'image la plus représentative de la profession.

### Comment participer ?

1

Prenez une photo illustrant votre activité au quotidien

2

Ajoutez un petit commentaire pour expliquer le contexte de la photo

3

Envoyez-la à [presidence@urps-infirmiers-hdf.fr](mailto:presidence@urps-infirmiers-hdf.fr) ou par What's App au 07 81 69 66 88



## PROJET :

# IDEL & HAD : vers une meilleure collaboration

Nous avons constaté certaines **disparités dans les pratiques**, l'organisation et la rémunération entre les Infirmier·e·s Diplômé·e·s d'État Libéraux (IDEL) et les structures d'Hospitalisation à Domicile (HAD).

Afin de mieux comprendre ces différences et d'améliorer la qualité de notre collaboration, nous vous invitons à répondre à un questionnaire anonyme. Celui-ci a pour objectif de recueillir vos retours d'expérience sur :

- **Ce qui fonctionne bien dans vos échanges avec les HAD,**
- Les **difficultés rencontrées** au quotidien,
- Vos suggestions pour **fluidifier les relations** et améliorer le fonctionnement global.

Une enquête similaire a été diffusée auprès des équipes HAD pour croiser les points de vue. Ces éléments permettront d'**organiser ultérieurement une rencontre** IDEL/HAD afin d'échanger de manière constructive et d'envisager des solutions concrètes et partagées.

Votre participation est essentielle : elle nous permettra de construire ensemble une collaboration plus efficace et bénéfique pour les professionnels... et pour les patients.

Scannez le QR code ci-dessous pour accéder au questionnaire :



Merci pour votre participation !

Une analyse des résultats sera réalisée ultérieurement et publiée dans notre prochaine newsletter ainsi que sur notre site internet.



# FOCUS : LE BILAN DE PREVENTION

## Le Bilan de Prévention : Un Outil Clé pour la Santé Publique dans les Hauts-de-France

L'URPS Infirmiers Libéraux des Hauts-de-France est fière de mettre en lumière un dispositif essentiel pour la **promotion de la santé** et l'**anticipation des risques sanitaires** : le bilan de prévention réalisé par les infirmiers libéraux.

### Qu'est-ce que le bilan de prévention ?

Ce dispositif, mis en place par l'Assurance Maladie, vise à détecter précocement les facteurs de risque de maladies chroniques et à **encourager l'adoption de comportements favorables à la santé**. Il s'agit d'un outil précieux pour repérer les **habitudes de vie** (alimentation, activité physique, tabagisme), les antécédents médicaux et le statut vaccinal des patients. Le bilan permet également de sensibiliser aux dépistages recommandés et d'accompagner les patients dans la mise en place de stratégies préventives personnalisées.

### Le rôle central des infirmiers libéraux

Grâce à leur proximité et à la relation de confiance qu'ils entretiennent avec leurs patients, les infirmiers libéraux sont idéalement placés pour mener ces bilans. Leur expertise leur permet d'évaluer efficacement les risques et de proposer des plans d'action adaptés, renforçant ainsi leur rôle dans la promotion de la santé et la prévention des maladies.

### Comment se déroule le bilan de prévention ?

Le bilan se déroule en plusieurs étapes clés :

1. Repérage des risques individuels : identification des facteurs de risque spécifiques au patient.
2. Priorisation des sujets de prévention : sélection conjointe avec le patient des thématiques à aborder en priorité.
3. Élaboration d'un plan personnalisé de prévention (PPP) : définition d'objectifs et d'actions concrètes pour améliorer la santé du patient.

### Rémunération du bilan de prévention

Il est important de noter que le Bilan Prévention est rémunéré à hauteur de **30€ pour tous les professionnels de santé habilités à les réaliser**. Il ne peut être facturé qu'une seule fois par personne, par tranche d'âge. Les IDEL doivent renseigner le code acte : RDI.

### Les bénéfices du bilan de prévention

La réalisation de ces bilans permet une détection précoce des risques, une meilleure sensibilisation aux comportements de santé et une réduction potentielle de l'incidence des maladies chroniques. Pour le système de santé, cela se traduit par une diminution des coûts liés aux soins curatifs et une amélioration de la qualité de vie des patients.

### Un message du président de l'URPS IDEL HDF

*"Le bilan de prévention effectué par les infirmiers libéraux constitue une démarche proactive essentielle pour anticiper les problèmes de santé, accompagner les patients vers des comportements plus sains et renforcer le rôle des infirmiers dans le domaine de la prévention"* souligne Yannick Carlu, président de l'URPS IDEL HDF.

L'URPS des Infirmiers Libéraux des Hauts-de-France encourage tous les infirmiers libéraux à s'engager activement dans ce dispositif et à utiliser les outils mis à leur disposition pour accompagner au mieux leurs patients.

### Pour en savoir plus :

Consultez le site internet de l'URPS Infirmiers libéraux des Hauts-de-France et téléchargez notre **livret prévention** en flashant le QR Code ci-contre





Fortes de cette première expérience réussie, les URPS partenaires ont d'ores et déjà décidé de renouveler leur participation au Salon des IDEL en 2026. **L'événement se tiendra les 25 et 26 mars 2026**, et nous avons la chance, en tant qu'union, d'intervenir en agora à 11h. Le sujet de cette intervention sera communiqué prochainement.

Objectif : continuer à faire entendre la voix du libéral, affirmer un engagement collectif et renforcer la visibilité des actions portées ensemble.

## EVENEMENT : Le salon des Infirmiers

Vers une dynamique interrégionale au service des IDEL : une union renforcée entre URPS

Depuis 2024, une dynamique de collaboration s'est engagée entre plusieurs URPS : Pays de la Loire, Normandie, Corse, Nouvelle-Aquitaine et Hauts-de-France. Animées par une volonté commune d'agir ensemble au service de plus de 37 000 infirmiers libéraux (IDEL), ces régions ont amorcé un travail collectif pour mutualiser leurs réflexions, partager leurs projets et bonnes pratiques, et construire une stratégie concertée au bénéfice de la profession.

Cette démarche s'est concrétisée en janvier 2025 avec la signature d'une convention formalisant cette union. Une première action forte a rapidement suivi : la **participation conjointe au Salon des IDEL 2025, avec un stand commun**. Cette présence collective a permis de porter une parole unifiée, de valoriser les initiatives régionales et de multiplier les échanges avec les professionnels du secteur.

## EVENEMENT : 5<sup>ème</sup> journée régionale des CPTS

Le **mardi 3 juin 2025**, l'Union des Unions Régionales des Professionnels de Santé Hauts-de-France a organisé la 5<sup>e</sup> journée régionale dédiée aux Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS). L'événement s'est tenu à l'**Hôtel de Région** de Lille, rassemblant de nombreux professionnels de santé de la région, dont l'URPS Infirmiers, pleinement mobilisée pour cette journée d'échanges et de réflexion.

Comme chaque année, cette rencontre régionale a permis de mettre en lumière les initiatives locales, de partager les expériences concrètes menées sur le terrain, et de renforcer les dynamiques collaboratives entre les acteurs de santé.



Parmi les thématiques abordées :

- L'articulation des CPTS avec les **Équipes de Soins Spécialisés**
- Le rôle stratégique de la **coordination**, élément clé pour pérenniser les CPTS
- Et **six ateliers thématiques** au choix autour de différents sujets d'actualité

Cette journée a une nouvelle fois démontré la vitalité du travail en réseau au sein des Hauts-de-France, et la volonté partagée des professionnels de santé de **construire ensemble une offre de soins coordonnée**, accessible et adaptée aux besoins de la population.

# EXPERIMENTATION CERTIFICATS DE DECES

## Elaborer des certificats de décès

Afin de répondre aux difficultés rencontrées par les familles lors d'un décès à domicile, une expérimentation a été lancée **permettant aux infirmiers d'établir des certificats de décès**.

Initiée en 2024 dans la région Hauts-de-France, cette démarche résulte d'une collaboration entre l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'Ordre des Infirmiers et l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS). Les résultats de l'expérimentation étant très positifs, la possibilité pour les infirmiers de rédiger des certificats de décès est maintenant entrée dans le droit commun.

**L'expérimentation a donc pris fin et a été rendue pérenne par décret en date du 25 avril 2025.**



### Nouveautés :

Le décret pour **la pérennisation de cette nouvelle compétence infirmière** est paru le 25 avril 2025.

### Concrètement, qu'est-ce qui change ?

- Lorsqu'il dispose de ses coordonnées, l'infirmier ayant établi le certificat de décès à domicile **informe le médecin traitant** de la personne décédée du décès.
- **La formation ne sera plus dispensée par l'ARS** mais par des organismes de formation habilités. Attention : ces organismes devront être certifiés Qualiopi pour que la formation soit validée. Pour plus de détails, rendez-vous sur notre site internet.
- Les indemnités offertes aux IDEL formés prennent fin. En effet, pour tous ceux ayant commencés la formation après le 25 mars 2025, **ils ne pourront pas prétendre à l'indemnisation** versée par l'URPS Infirmiers des Hauts-de-France.
- L'ARS se retire de la gestion de ce projet pour laisser la main à **l'Ordre des Infirmiers**, toujours en collaboration avec l'URPS.

## Le saviez-vous ?

Les IDEL peuvent réaliser des certificats de décès de manière **dématérialisée** ! Pour certifier en ligne, il faut se connecter au **site CertDc** (en flashant le QR Code).

Nous vous conseillons de vous munir de vos codes RPPS et cartes CPS pour votre première connexion, vous trouverez des [guides d'utilisation](#) directement sur le site CertDc.



# EXPERIMENTATION :

## SOINS NON PROGRAMMES

Depuis l'été 2022, pour pallier aux tensions constatées dans les services d'urgences, le SAMU et le SAS (service d'accès aux soins) peuvent **solliciter un infirmier dans le cadre d'une demande de soins non programmé** (soin qui ne relève pas d'une urgence vitale, mais dont la prise en charge, ne peut être anticipée ou retardée) afin que celui-ci puisse se rendre au domicile du patient.

### Comment suis-je sollicité ?

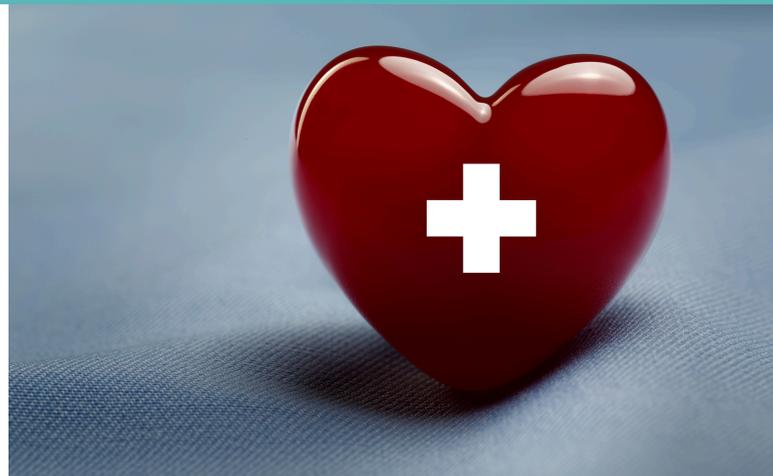
- > Je me suis inscrit(e) sur **ContactIDEL**.
- > J'ai activé ma disponibilité sur le module : Lorsqu'il y a une demande sur mon secteur, je reçois un **SMS** au numéro que j'ai renseigné.
- > Je clique sur le lien pour **accepter la prise en charge** et ainsi recevoir les informations me permettant de prendre en charge le patient au domicile.
- > Je me rends au **domicile**.
- > Je renseigne la **fiche bilan** type sur ContactIDEL.
- > Un **compte rendu** est édité. Sur la base de celui-ci, j'assure ma prise en charge et effectue un retour à la régulation.

### Pour quels actes suis-je sollicité ?

Je suis susceptible d'être sollicité(e) pour un acte de soins infirmiers faisant parti des 7 protocoles suivants ou un conseil ou une évaluation pour la régulation médicale.

- Levé de doute et paramètres vitaux
- Epistaxis
- Evaluation dyspnée
- Pansements
- Paramètre vitaux
- Sonde urinaire
- Stomie
- Trachéotomie

L'URPS travaille en ce moment sur **un nouveau protocole de levé de doutes**.



### SERVICE D'ACCES AUX SOINS > SAS

#### Rappel > La rémunération

Je suis rémunéré pour :

. **Ma mise à disposition** : 10€/heure d'intervention en journée et 13€/heure d'intervention aux horaires de fermeture des cabinets médicaux (à partir de 20h, le samedi à partir de 12h, les dimanches et jours fériés).

. **Mon intervention** :

Si je suis sollicité pour un bilan (levé doute, bilan chute...) – sans aucuns actes -, la rémunération se fera par **facturation d'un AMI 5,6 + IFA**. Si à la demande de la régulation je dois réaliser un acte, il se fera dans le respect de la **NGAP en vigueur**.

Soit un TLD (téléconsultation avec la régulation) augmenté de tous les actes prescrits par le SAMU (rappelons qu'une directive orale du SAMU vaut prescription).

La cotation des actes réalisés se fera en dérogation de l'article 11B et augmenté, si besoin de la majoration MCI, et/ou dimanche férié, et/ou nuit.

# EXPERIMENTATION :

## ASTREINTES DE NUIT EN EHPAD

Une expérimentation de **mutualisation d'infirmiers libéraux** voit le jour pour renforcer l'**accompagnement des EHPAD en période nocturne**. Chaque mois, des astreintes sont organisées pour garantir une présence et une assistance médicale en dehors des horaires habituels.

Pour assurer un fonctionnement optimal, chaque regroupement d'EHPAD sera associé à une équipe d'IDEL. **Le but ?** Couvrir les besoins des établissements tout en maintenant un roulement suffisant, garantissant ainsi un service de qualité. Chaque équipe interviendra sur un groupe de 4 à 7 EHPAD, représentant environ 350 résidents au total.

### Organisation des astreintes via ContactIDEL

Une fois intégré à un groupement, vous êtes invité à **renseigner vos disponibilités** dans votre planning sur la plateforme ContactIDEL. Sur la base de ces informations, l'URPS vous attribue des nuits d'astreinte.

Pendant vos périodes d'astreinte, il est impératif de **transmettre vos interventions aux EHPAD** concernés via leurs logiciels respectifs, afin d'assurer une continuité de prise en charge optimale des patients.

Enfin, pour permettre votre rémunération, vous devez **déclarer votre astreinte sur ContactIDEL** en y indiquant les appels reçus ainsi que les déplacements effectués.

Mémo Calendrier :

> Remplir vos disponibilités pour le mois suivant avant le 15 du mois en cours.

Par exemple : j'ai jusqu'au 15 avril pour remplir mes disponibilités pour le mois de mai.

> Déclarer vos astreintes au plus tard le 5 du mois suivant.

Par exemple : je dois avoir déclaré toutes mes astreintes effectuées en avril avant le 5 mai.

> Je suis payé de mes astreintes avant la fin du mois suivant.

Par exemple : je suis payé de mes astreintes réalisées en avril avant la fin du mois de mai.

**Vous souhaitez participer à  
cette expérimentation ?  
N'hésitez pas à tester votre éligibilité !**

La démarche est simple :

> **Inscrivez-vous** sur ContactIDEL et choisissez le module 3 « Astreintes de nuit en EHPAD » en entrant votre adresse de domicile.

> Le logiciel vous place dans un des groupements en fonction de votre adresse de domicile afin que vous soyez bien à **30 min de chaque EHPAD du groupement**.

> Ensuite, l'URPS Infirmiers vérifiera votre inscription et reviendra vers vous pour vous proposer des **dates de visite des EHPAD** de votre zone. Ces visites sont obligatoires pour être mobilisable sur des astreintes.

Retrouvez toutes les informations sur ce projet sur notre site internet : <https://www.urps-infirmiers-hdf.fr/astreintes-de-nuit-en-ehpad/>



# PROJET : RAMPARDOS - Ostéoporose

> Le projet Rampardos a démarré

> Les IDEL au cœur du suivi à domicile

Depuis début avril 2025, les premiers patients ont été inclus dans l'expérimentation Rampardos, un projet ambitieux mené sur la Métropole Européenne de Lille (MEL) pour **améliorer la prise en charge de l'ostéoporose et prévenir les récurrences de fractures**. Ce dispositif s'appuie sur la filière fracture du CHU de Lille, et intègre un suivi renforcé des patients de retour à domicile grâce à **une coordination ville-hôpital inédite**.

## Les IDEL, piliers du suivi personnalisé

Dans ce parcours structuré et pluridisciplinaire, les infirmiers(ères) de soins à domicile (IDEL) jouent un rôle central.

Leur mission ? Assurer un suivi rapproché, global et adapté des patients ostéoporotiques, dès leur retour à domicile.

### Objectif principal :

Garantir une prise en charge complète, favoriser l'observance des traitements, prévenir les chutes et réduire le risque de nouvelles fractures.

### Des visites régulières :

Les IDEL interviennent à 1, 3, 6 et 12 mois après la sortie d'hospitalisation – des temps de contact essentiels pour :

- Suivre l'évolution de l'état de santé (douleur, autonomie, adhésion au traitement),
- Accompagner les patients dans les mesures hygiéno-diététiques et la mise en place de l'activité physique adaptée (APA),
- Évaluer les besoins en matériel médical, en lien avec l'ergothérapeute et le pharmacien (ex. : lit médicalisé, déambulateur, barres d'appui...).

## Une coordination renforcée

Le projet s'appuie sur une communication fluide entre l'hôpital et les professionnels de ville. Les IDEL participent à cette dynamique collaborative via :

- Des réunions de synthèse avec les autres acteurs (médecins traitants, ergothérapeutes, pharmaciens) pour co-construire un Plan Personnalisé de Santé (PPS),
- Des protocoles de suivi clairs, des ressources éducatives sur l'ostéoporose, et des outils de repérage des risques spécifiques.

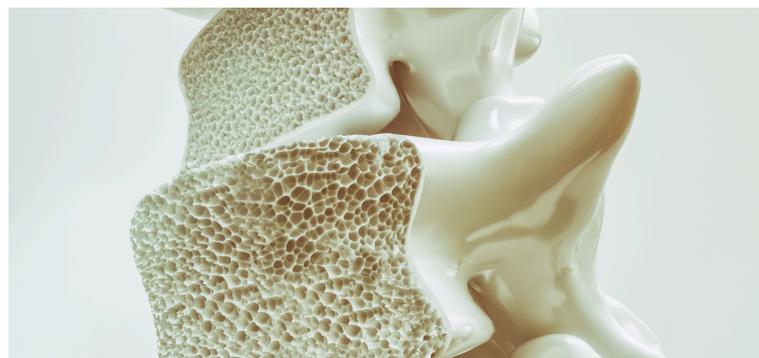
### Les bénéfices pour les IDEL :

- Une meilleure coordination interprofessionnelle au service du patient.
- Une valorisation du rôle infirmier dans les pathologies chroniques.
- Une reconnaissance accrue dans la prévention, l'éducation thérapeutique et l'adaptation du domicile.

## Et maintenant ?

L'objectif est de suivre 320 patients sur 4 ans, avec une montée en charge progressive. Grâce à l'implication active des IDEL dès les premières inclusions, le projet Rampardos pose les bases d'un modèle innovant et reproductible de suivi à domicile après fracture ostéoporotique.

Un bel exemple de coopération ville-hôpital, au service du patient.



# FOCUS SANTE PUBLIQUE :

## ENDOMETRIOSE - Mieux comprendre pour mieux accompagner

### L'Endométriose : Pathologie et Rôle Infirmier

L'endométriose est une maladie chronique complexe qui touche un nombre important de femmes en âge de procréer. Elle est caractérisée par la présence de tissu semblable à la muqueuse utérine (endomètre) en dehors de la cavité utérine, où il devrait se trouver normalement. Ces localisations ectopiques d'endomètre peuvent se trouver sur divers organes tels que les ovaires, les trompes de Fallope, le péritoine, les intestins, la vessie, et dans de rares cas, d'autres parties du corps.

L'endométriose est **une maladie inflammatoire chronique** qui peut provoquer des douleurs pelviennes intenses, des troubles menstruels, des douleurs pendant les rapports sexuels, des problèmes de fertilité et une fatigue chronique, altérant significativement la qualité de vie des femmes qui en souffrent.

Le diagnostic de l'endométriose est souvent complexe et peut être retardé de plusieurs années (en moyenne 7 ans) en raison de la variabilité des symptômes et du manque de sensibilisation à cette maladie.

### Rôle Infirmier :

Les infirmiers ont un rôle crucial à jouer dans l'accompagnement global des patientes atteintes d'endométriose. Leur proximité et leur expertise en soins leur permettent de :

- **Identifier et évaluer la douleur** : L'intensité, la fréquence, le type et la localisation de la douleur doivent être évalués de manière régulière et approfondie, en utilisant des outils d'évaluation validés, pour adapter la prise en charge et soulager la souffrance des patientes.
- **Éduquer et informer** : Les infirmiers peuvent fournir des informations claires, précises et personnalisées sur la maladie, ses mécanismes, ses symptômes, ses traitements (médicaux, chirurgicaux, complémentaires) et les stratégies d'autogestion de la douleur et des autres symptômes (douleurs chroniques, fatigue, troubles digestifs, etc.). Ils peuvent également aborder les aspects liés à la fertilité et à la sexualité.
- **Soutenir et orienter** : Ils peuvent offrir un soutien émotionnel aux patientes, en les aidant à exprimer leurs émotions, leurs craintes et leurs difficultés, et les orienter vers les ressources et les professionnels de santé spécialisés (médecins spécialistes de l'endométriose, centres de référence, associations de patientes, psychologues, etc.) pour une prise en charge multidisciplinaire.
- **Participer à l'éducation thérapeutique** : Les infirmiers sont des acteurs clés dans les programmes d'éducation thérapeutique, aidant les patientes à acquérir les connaissances, les compétences et les attitudes nécessaires pour mieux vivre avec leur maladie au quotidien, gérer les symptômes, prendre des décisions éclairées et améliorer leur qualité de vie.



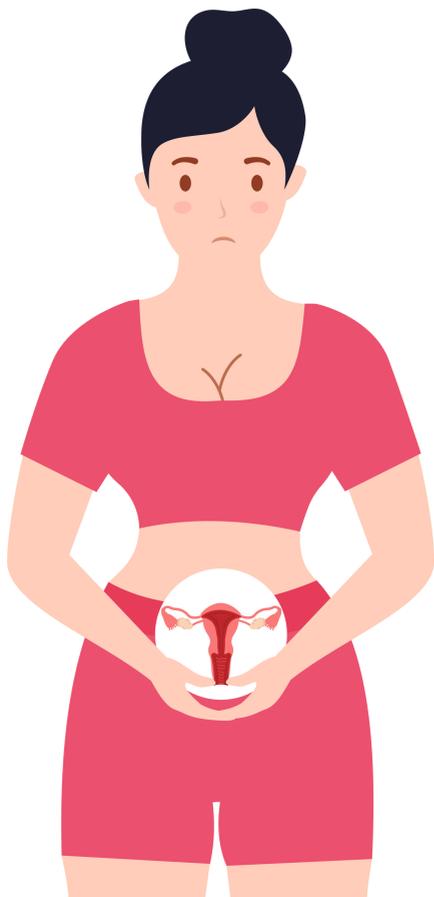
## Le Programme d'Éducation Thérapeutique "Mieux Vivre Avec l'Endométriose"

Un nouveau programme d'Éducation Thérapeutique du Patient (ETP) intitulé "Mieux vivre avec l'endométriose" a été conçu pour répondre aux besoins spécifiques des patientes et des soignants confrontés à cette maladie complexe.

Ce programme est porté par l'**URPS Sages-Femmes**, en étroite collaboration avec l'URPS Médecins Libéraux, avec le concours actif des URPS Infirmiers, Pharmaciens et Masseurs-Kinésithérapeutes, et le soutien de l'ARS. Il s'adresse à toutes les femmes atteintes d'endométriose, dans leur diversité, quel que soit le stade de la maladie ou les symptômes présentés.



Retrouvez la plaquette de présentation du programme ETP en flashant ce QR Code



Ce programme vous est présenté par **Mme Caroline Mazal présidente de l'URPS Sages-Femmes** :

*"Nouvel ETP régional « Mieux vivre avec l'endométriose » : un programme attendu par les patientes et les soignants.*

*Un nouveau programme d'Éducation Thérapeutique du Patient est proposé à nos 90 équipes régionales formées à l'ETP en CPTS, MSP ou ESP. Conçu par l'URPS Sages-Femmes sous la coordination de l'URPS médecins libéraux et grâce au concours des URPS Infirmiers, pharmaciens et masseurs-kinésithérapeutes, il s'adresse aux femmes atteintes d'endométriose dans toute leur diversité.*

*La pluriprofessionnalité des équipes de premier recours permet d'apporter une réponse d'une grande richesse à ces femmes confrontées à une errance médicale de 7 ans en moyenne, face à une maladie mal connue et souvent négligée malgré un retentissement important sur la qualité de vie.*

*Cet outil nous permet en tant que professionnels de monter en compétences, si besoin, sur cette maladie chronique aussi présente que le diabète mais rarement enseignée dans nos formations initiales.*

*Ouvrant de beaux espaces de parole sur la maladie elle-même, le phénomène de la douleur chronique qu'elle déclenche, le parcours de soin, les ressources bio-médico-psychologiques, le couple, la sexualité ou encore le désir d'enfant. Il met la bénéficiaire au centre des préoccupations dans un contexte éclairé rassurant.*

*L'endométriose peut effrayer mais il existe des solutions :*

*5 ateliers collectifs d'une heure trente et un atelier optionnel d'une heure en couple sont proposés pour parcourir ensemble ce chemin en équipe pluriprofessionnelle pour le bénéfice des patientes mais aussi des professionnels.*

*De nombreux outils d'animation et supports d'échanges sont mis à disposition comme la mallette Com'Endo réalisée avec les associations d'usagers elles-aussi associées au programme."*

**Vous souhaitez découvrir ce programme ?** L'accès en ligne au programme d'appropriation en visio réalisé pour nos deux premières équipes test vous est ouvert **en juin sur simple inscription**. Nous serons ravis de vous accompagner dans sa mise en œuvre par la suite si le programme vous tente.

# FOCUS SANTE PUBLIQUE :

## VACCINATION

Conformément aux recommandations de la Haute Autorité de santé (HAS), au décret n° 2023-736 du 8 août 2023 : **Les infirmiers peuvent prescrire et administrer l'ensemble des vaccins du calendrier vaccinal, en plus des vaccins contre la grippe saisonnière, aux personnes âgées de 11 ans et plus.**

L'infirmière libérale a un rôle majeur dans l'amélioration de la couverture vaccinale :

- Par sa **proximité avec la personne soignée** > au cours d'un soin au domicile du patient, visites quotidiennes permettant de prendre le temps nécessaire pour échanger sans les précipiter, surtout pour les personnes ayant une hésitation vaccinale
- Stratégie « cocooning » > au cours d'un soin l'infirmière va **encourager l'entourage à se vacciner**
- Exercice autour de patients en situation de fragilité, dépendants, ayant des pathologies chroniques, primo-arrivants

**En France, les couvertures vaccinales sont insuffisantes et alarmantes.**

Pour **les vaccins qui concernent les personnes âgées** de 65 ans et plus : au cours de l'hiver dernier, seules 54 % des personnes de cette tranche d'âge se sont fait vacciner contre la grippe et 30,2 % contre la Covid.

En France, nous parlons essentiellement d'hésitation vaccinale, mais en interrogeant la population beaucoup ont une méconnaissance des complications liées à la maladie. La communication est essentielle, c'est elle qui permet à la population d'être actrice de sa santé et de s'inscrire dans la vaccination.

## LE PNEUMOCOQUE

**Le pneumocoque** touche autant les personnes âgées de 65 ans et plus, que les nourrissons de moins de 5 ans. Il peut également toucher les personnes immunodéprimées ou les patients chroniques.

Les causes majeures de morbidité et de mortalité dues au pneumocoque sont : les infections invasives (méningites, infections bactériennes) et la pneumopathie bactérienne communautaire.

**Le Centre National de Référence du Pneumocoque** note qu'en 2023, 6 000 cas d'infections invasives à pneumocoque ont été recensés : 700 cas de méningites, 5 200 de bactériémie.

**La méningite méningococcique** se manifeste par de la fièvre, des maux de tête intenses, des raideurs du cou et une éruption cutanée caractéristique qui ne disparaît pas sous la pression (purpura).

La septicémie méningococcique peut entraîner une fièvre élevée, un choc et une défaillance d'organes. Ces infections évoluent rapidement et peuvent être mortelles en l'absence de traitement antibiotique immédiat.

Il existe également un **effet déclencheur cardiovasculaire du pneumocoque** en particulier lors de la première semaine d'infection, notamment dans les trois jours suivant l'infection confirmée :

- le risque **d'infarctus du myocarde** est multiplié par 6
- le risque d'AVC est multiplié par 12 et persiste jusqu'à 28 jours

Les taux d'incidence des infections invasives à pneumocoque (IIP) augmentent selon l'âge :

- Multipliés par 3 pour les 50-59 ans
- Multipliés par 5 pour les 70-79 ans
- Multipliés par 12 après 80 ans

En 2018, une étude montre que parmi les patients adultes concernés par la vaccination, **moins de 5 % sont effectivement vaccinés** (3 % chez les patients chroniques et 18 % chez les immunodéprimés).

En 2017, le **schéma vaccinal du pneumocoque** était séquentiel : PREVENAR 13 (13-valent) > VPP 23 schéma à 2 doses a été remplacé par le PREVENAR 20 > VPC 20 en 1 dose.

Aujourd'hui un nouveau vaccin est recommandé : le **VPC 21** (autorisation de mise sur le marché en mars 2025).

## LE ZONA

Le Zona se caractérise par une **éruption cutanée douloureuse causée par une infection virale** résultant de la réactivation du virus varicelle-zona (VZV). Ce virus **touche particulièrement les personnes de plus de 50 ans**. Le risque de survenue du Zona augmente avec l'âge. Plus de 60 % des cas surviennent après 45 ans.

Il peut être délétère chez des personnes en situation de fragilité : polyopathologique, polymédiqués (personnes âgées, personnes immunodéprimées, etc.).

Dans ce contexte, des décompensations en cascade aggravent l'impact de la maladie initialement locale.

Les complications pouvant survenir sont :

- les surinfections bactériennes
- les manifestations neurologiques > méningites, encéphalites
- Les douleurs post-zostériennes (DPZ) qui touchent essentiellement les personnes âgées de plus de 50 ans

En ce qui concerne la vaccination contre le zona, seuls 5,1 % des plus de 65 ans interrogés savent qu'il existe un vaccin et **moins de 5 % des personnes concernées sont vaccinées**.

Le vaccin **Shingrix** est utilisé pour la vaccination contre le Zona. Il s'agit d'un vaccin inactivé recombinant avec adjuvant. Il apporte une amélioration du service médical rendu modérée (ASMR III) dans la prévention du zona et des névralgies post-zostériennes (NPZ) chez les adultes ayant un risque accru de zona.

Sources :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/jo/2023/08/09/0183>

<https://vaccination-info-service.fr/>

<https://www.has-sante.fr>

<https://www.santepubliquefrance.fr>

**2025 Calendrier simplifié des vaccinations**

Vaccinations obligatoires pour les nourrissons

Âge approprié	1 mois	2 mois	3 mois	4 mois	5 mois	6 mois	11 mois	12 mois	18-18 mois	6 ans	11-13 ans	14 ans	25 ans	65 ans et +
BCG	■													
DTP et Coqueluche		■		■			■			■	■		Tous les 20 ans	Tous les 10 ans
Hib		■		■			■							
Hépatite B		■		■			■							
Pneumocoque		■		■			■							■
ROR								■	■					
Méningocoques ACWY						■		■			■	■		
Méningocoque B			■		■			■						
Rotavirus		■	■	■										
HPV											■	■		
Grippe														Tous les ans
Covid-19														Tous les ans
Zona														■
VRS														75 ans et +

## Les données de vos patients sont-elles bien protégées ?

Le risque cyber concerne tous les professionnels qui utilisent un ordinateur, une tablette, un smartphone, un réseau wifi, des bases de données dans le cadre de leur activité.

En tant qu'IDEL, vous êtes exposé au risque numérique dans vos missions du quotidien, sans même vous en douter ! Il existe une multitude de points d'entrée :



Email



Smartphone



Site internet



Wifi



Clé USB



Cloud



## Concrètement, quels sont les risques ?

### 1) Vol de données de patients

Vous utilisez quotidiennement des outils numériques pour accéder à des dossiers médicaux, gérer les plannings, etc... Si ces appareils sont piratés, cela peut entraîner le vol d'informations médicales confidentielles.

### 2) Sms et mails d'hameçonnage (phishing)

En qualité d'IDEL, vous êtes exposé à des sms ou mails d'hameçonnage (phishing): emails frauduleux semblant provenir d'un médecin, de la CPAM, d'un logiciel de facturation... Des liens ou pièces jointes infectés peuvent aussi viser à voler vos identifiants ou à installer des virus.

### 3) Ransomware

Cette attaque virale, très répandue, vise à bloquer l'accès aux dossiers patients, à exiger une rançon pour déverrouiller les fichiers et nuire gravement à votre activité.

## Quelle(s) conséquence(s) en cas d'attaque informatique pour votre activité ?



## Qu'est-ce qu'une bonne assurance Cyber ?



On **A**ssiste



On **R**épare



On **P**aye

## Vous souhaitez en savoir plus et être contacté ?



Compléter le QR Code ci-contre  
Grâce à l'URPS, vous bénéficiez d'une **réduction de -10% - Code « PACIFICA »**  
**jusqu'au 31 décembre 2025**

Et pour tout autre projet : [assurances.pro-agri@ca-norddefrance.fr](mailto:assurances.pro-agri@ca-norddefrance.fr)

# Suivez tous les projets de votre URPS et ne manquez plus aucune avancée !

## SITE INTERNET

Découvrez le site internet de l'URPS Infirmiers des Hauts-de-France : votre outil au quotidien !

Vous êtes infirmier libéral dans les Hauts-de-France ? Saviez-vous que votre URPS met à votre disposition un site internet conçu pour vous accompagner dans votre pratique quotidienne ?

Le site de l'URPS Infirmiers des Hauts-de-France est une plateforme intuitive et riche en ressources. Que vous cherchiez des informations sur les formations, des actualités régionales, des réponses à vos questions administratives, ou des réponses à vos questions concernant nos projets (Certificats de décès, ContactIDEL, Astreintes en EHPAD, Rencontre des IDEL, etc.) tout est pensé pour vous offrir un accès rapide et pratique à l'essentiel.



L'URPS Infirmiers Hauts-de-France met à jour régulièrement son site internet afin de vous permettre de suivre les avancées sur tous nos projets.

**Consultez le !**

Rendez-vous sur :  
<https://www.urps-infirmiers-hdf.fr/>

## RESEAUX SOCIAUX



What's App  
(prochainement)

## APPLICATION MOBILE

L'URPS Infirmiers Hauts-de-France dispose également d'une application.

Sur AppStore : [urps-infirmiers-hdf](https://apps.apple.com/fr/app/urps-infirmiers-hdf/id1544444444)  
Sur Google Play Store : [urps-infirmiers-hdf](https://play.google.com/store/apps/details?id=urps.infirmiers.hdf)

